



OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 4/2014

3. ABANDON DES PROCEDURES D'APPEL DE L'AFFAIRE KATANGA A LA CPI (JUIN 2014)

Le 25 juin 2014, la défense et l'accusation dans l'affaire Germain Katanga ont retiré leur pourvoi en appel contre le jugement de la Cour pénale internationale (CPI) initié en début d'année. Les juges avaient conclu que Katanga était coupable de crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

La défense a retiré son pourvoi en appel contre la peine de 12 ans prononcée contre l'ancien chef de milice congolais.

Le Procureur de la CPI, Mme Fatou Bensouda a expliqué qu'elle a décidé d'abandonner son pourvoi en appel en raison du fait que Katanga a exprimé ses sincères regrets et accepté le jugement.

Il est regrettable que les charges de crimes sexuels et sexistes, y compris le viol et l'esclavage sexuel non retenues contre Katanga ne soient pas poursuivies davantage. En tant que militant en faveur de la poursuite des crimes de violence basée sur le genre, le retrait de l'appel de l'Accusation constitue un pas en arrière dans la quête de la poursuite de la violence basée sur le genre.

HAJER GUELDICH